



Mirjam Clermonts-Aretz
Présidente groupe de pilotage



Rob Hutschemaekers
Chef RIEC / EURIEC



Luud Geerlings
Coordinateur



Annelore Eichel
Accountmanager



Dr. Valentin Urban
Conseiller juridique



Annet Klinkers
Accountmanager



Vera Huijgens
Accountmanager/
Affaires Publiques



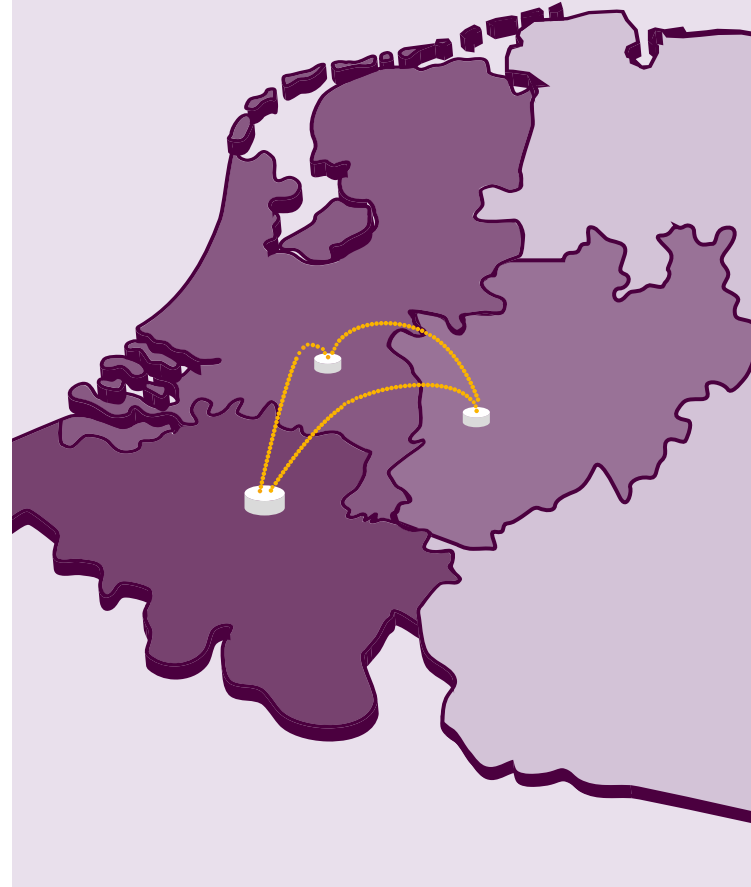
Gennard Stulens
Accountmanager/
Affaires Publiques



Laura Pauels
Chercheuse/ Soutien au projet



Naomi van Loon
Chargé de communication



“

Pour les criminels les frontières sont poreuses, pour les gouvernements elles sont des barrières énormes

”



Bezirksregierung Köln



Ministerie van Justitie en Veiligheid

The content of this document represents the views of the author only and is his/her sole responsibility. The European Commission does not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.



This project is funded by the European Union's Internal Security Fund – Police

Renforcer la collaboration

Lorsqu'on combat la criminalité organisée transfrontalière, les frontières nationales constituent une barrière énorme. Chaque pays a ses propres lois, règlements et langues, et il existe des différences dans les pouvoirs (administratifs) et les responsabilités. Il existe également de grandes différences dans le niveau de sensibilisation à la criminalité organisée et, plus particulièrement, au rôle des autorités locales dans la lutte contre ce phénomène. Les criminels s'en servent délibérément : ils cherchent les frontières.

En tant qu'EURIEC, notre objectif est de renforcer la coopération administrative entre la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas dans la lutte contre la criminalité organisée. Pour ce faire, on reste en contact avec différents partenaires, on organise des plateformes de consultation et nous sensibilisons à l'approche administrative de la criminalité transfrontalière et nous offrons un soutien dans le cadre de cas concrets.

Cela se fait en étroite collaboration avec les ARIECs/PAALCOs belges, les partenaires allemands et les RIECs néerlandais. De cette façon, les experts des pays participants savent comment se retrouver plus rapidement et la conscience commune de l'approche administrative de la criminalité organisée peut-être accrue.



Sensibilisation et casuistique

Au cours de la première phase de l'EURIEC, soit la période allant du 1er septembre 2019 au 31 août 2021, nous avons identifié les possibilités et les défis liés à l'échange transfrontalier d'informations à des fins administratives.

Casuistique

Sur la base de plus de 130 cas concrets, on a obtenu une idée des possibilités et des défis de l'échange transfrontalier d'informations à des fins administratives pour lutter contre la criminalité organisée. On a intégré ces connaissances dans des rapports informatifs et des guides pratiques qui sont disponibles sur www.euriec.eu.

Sensibilisation

En raison des différences entre la Belgique, les Pays-Bas et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en termes de sensibilisation à l'approche administrative, nous avons déployé diverses activités de sensibilisation. Elles vont de la mise en place de réseaux et de l'organisation de réunions, de présentations et de conférences à des lettres types et une liste de jargon.

Législation et organisation

Bien que l'EURIEC ait donné une forte impulsion à la coopération administrative transfrontalière depuis 2019, le besoin de coopération internationale et d'échange d'informations à des fins administratives demeure.

Au cours de la deuxième phase de l'EURIEC, qui s'étend du 1er septembre 2021 au 31 août 2023, on se concentrera, en coopération avec les partenaires belges, allemands et néerlandais, sur trois domaines, en plus du traitement de la casuistique et de la sensibilisation :

- Encourager les changements dans la législation et les réglementations existantes et nouvelles au niveau national et européen.
- Poursuivre le développement de plateformes structurelles de consultation transfrontalière entre administrations.
- Sensibilisation accrue à la nécessité d'un échange d'informations à des fins administratives au niveau international.

L'approche administrative en bref

La lutte contre la criminalité organisée est souvent considérée dans le contexte de l'approche de la justice pénale. L'approche administrative est un complément important : une approche intégrale dans laquelle les autorités locales (souvent les municipalités) utilisent des instruments administratifs répressifs, proactifs et préventifs pour empêcher ou faire obstacle à la criminalité organisée - souvent en coopération avec des partenaires tels que la police et le ministère public.